

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 24 avril 2015

Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2015-4-8-2

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE: SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS EN 2015

Résumé : Le rapport a pour objet :

- l'attribution de subventions d'un montant total de 271 550 € répartis entre le Comité Départemental de la Prévention Routière (3 000 €), l'association Sémaphore pour ses actions d'information des jeunes (65 550 €), le Conseil départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse (71 000 €) et à ses quinze associations membres oeuvrant dans le domaine de l'éducation populaire des jeunes (132 000 €),
- la signature des conventions correspondantes.

Le Conseil Général a inscrit un crédit de 280 550 € au BP 2015 pour sa politique en faveur de la jeunesse : prévention routière, information des jeunes, éducation populaire, animation transfrontalière. La Commission Permanente a reçu délégation pour l'attribution des subventions correspondantes.

I. La prévention routière

L'action du Département en matière de prévention routière comporte deux volets.

- 1) L'opération "Conduite Accompagnée 68" dans le cadre d'une convention 2012-2014 passée avec les écoles de conduite du Haut-Rhin conformément au dispositif arrêté par la Commission Permanente le 25 novembre 2011. Une subvention de 160 € est versée à l'école de conduite, dont 80 € pour la formation du tuteur et 80 € pour la formation de l'apprenti conducteur. Un courrier est adressé à la famille lors du versement de l'aide à l'école de conduite. Par délibération du 13 mars 2014, le Conseil Général a décidé de ne pas reconduire cette action en 2015, mais un crédit de 100 000 € inscrit au BP 2015 permet de subventionner les formations engagées, non terminées au 31 décembre 2014.
- 2) Une subvention versée au Comité Départemental de la Prévention Routière du Haut-Rhin, qui mène chaque année diverses actions destinées à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation, notamment auprès des jeunes : sensibilisation des écoliers, des collégiens, des lycéens et des motards, participation à l'opération "Capitaine de Soirée". L'association a bénéficié d'une subvention de 3 000 € en 2014. Je vous propose de lui attribuer une subvention de **3 000 €** également en 2015.

II. L'information des jeunes

Une action d'information des jeunes a été assurée par l'association SEMAPHORE, à MULHOUSE, de 1997 à 2012, sous la forme de diverses prestations :

- Numéro Vert de téléphone,
- réalisation de fiches pratiques,
- actions de rencontres directes avec les jeunes, dans les établissements scolaires ou dans le cadre de manifestations publiques,
- dispositif questions-réponses sur Internet (depuis 2010).

L'association SEMAPHORE a bénéficié d'une subvention de 137 900 € en 2012, mais l'action de l'association concernant le Numéro Vert, qui ne correspondait plus aux besoins des jeunes haut-rhinois, a été abandonnée à partir de 2013. Les autres prestations ont été maintenues. L'association a donc bénéficié d'une subvention de 69 000 € en 2013 et de 65 550 € en 2014. Je vous propose de reconduire la subvention de **65 550 €** en 2015 et de m'autoriser à signer la convention jointe en **annexe I** au rapport.

III. L'éducation populaire

Le soutien du Département aux associations d'éducation populaire prenait la forme, avant 2003, d'une subvention globale versée au Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse (le CDMIJ, créé en 1957) qui la répartissait entre les associations membres. Depuis 2003, les subventions sont versées directement aux associations, mais le CDMIJ constitue toujours, conventionnellement, l'instance de concertation préalable à l'attribution des aides par l'Assemblée Départementale.

Depuis la fin de l'année 2003, le CDMIJ constitue également le centre de ressources des animateurs jeunes du Haut-Rhin (Anim'68). Le fonctionnement de ce centre de ressources a fait l'objet de conventions triennales entre le Département, le CDMIJ, la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations). Une convention a été signée le 5 mars 2013 pour la période 2013-2015.

Enfin le CDMIJ participe, depuis 2007, aux travaux de la commission « Jeunesse » de la Conférence du Rhin Supérieur et contribue activement à la mise en œuvre des projets élaborés au sein de cette instance, notamment la mise en réseau des animateurs-jeunes dans l'espace du Rhin Supérieur.

1) La subvention pour le fonctionnement du CDMIJ

En 2014, le CDMIJ a bénéficié d'une subvention de 71 000 €. Je vous propose de lui attribuer une subvention de **71 000 €** également en 2015, dont 39 000 € pour son fonctionnement général et 32 000 € pour le fonctionnement du centre de ressources.

La convention afférente à conclure avec le CDMIJ figure en **annexe II** du rapport.

2) Les subventions aux associations membres du CDMIJ.

En 2014, les associations membres du CDMIJ ont bénéficié de subventions dont le total était égal à 132 000 €. Je vous propose de leur affecter une enveloppe de **132 000 €** également en 2015, étant entendu que :

- chacune des 15 associations concernées bénéficie d'une participation forfaitaire pour son fonctionnement administratif, de 1 000 € (total : 15 000 €, comme en 2014) ;
- 4 associations disposant d'un poste FONJEP bénéficient d'une participation forfaitaire de 8 000 € (total : 32 000 €, comme en 2014) ;

- les 85 000 € restants (comme en 2014) sont répartis entre 12 associations ayant présenté des projets d'actions. Ces projets, de niveau départemental, ont été examinés par le comité directeur du CDMIJ et la proposition de répartition des subventions a été validée par son conseil d'administration. Ils concernent, pour l'essentiel, les actions de formation des bénévoles, mais aussi diverses animations ou la création d'outils pédagogiques. La Ligue de l'Enseignement s'implique tout particulièrement dans la formation civique des collégiens qui prennent des responsabilités dans les foyers socio-éducatifs, la formation des délégués des élèves et des élèves médiateurs.

Le modèle de convention à passer avec chacune des associations figure en **annexe III** du rapport. Les montants détaillés figurent dans le tableau récapitulatif de l'**annexe IV**.

IV. L'animation transfrontalière

L'action du Département dans le domaine de l'animation transfrontalière s'exerce à travers sa participation aux actions mises en œuvre par le groupe "Jeunesse" de la Conférence du Rhin Supérieur.

1) La mise en réseau des animateurs-jeunes français, allemands et suisses

Cette action ne nécessite pas de financement spécifique. Elle est prise en charge par les structures organisatrices des rencontres d'animateurs. C'est le cas du CDMIJ.

2) Le "Fonds de Soutien" des projets de jeunesse

Le Fonds de Soutien est constitué par une contribution financière des signataires d'une convention triennale, régulièrement renouvelée depuis 1998 : le Land de Bade -Wurtemberg, le Land de Rhénanie-Palatinat, l'Etat français, la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, le Département du Bas-Rhin, le Canton de Bâle-Ville, le Canton de Bâle -Campagne, le Canton d'Argovie, le Canton du Jura et le Canton de Soleure. La dernière convention signée concerne la période 2013-2015.

Le Fonds dispose de 20 000 € par an. La part annuelle du Département du Haut-Rhin, prévue dans la convention (comme dans la convention précédente) est égale à 1 667 €, soit 5 001 € pour la période 2013-2015.

Ce montant total de 5001 € a été intégralement versé en 2013 au gestionnaire du Fonds, le Regierungspräsidium de FREIBURG. Aucune inscription de crédit n'est donc nécessaire en 2015.

---000---

En conclusion, je vous propose :

- 1) d'attribuer les subventions suivantes, imputées au programme E741, chapitre 65, fonction 33, nature 6574, code programme 2577, dont le montant total est égal à 271 550 € :

- Comité Départemental de la Prévention Routière :	3 000 €
- Association SEMAPHORE :	65 550 €
- CDMIJ :	71 000 €
- Associations membres du CDMIJ, conformément à l'annexe IV du rapport :	132 000 €

2) de m'autoriser à signer les conventions relatives :

- au versement de la subvention de fonctionnement, en 2015, à l'association SEMAPHORE (annexe I)
- au versement d'une subvention de fonctionnement, en 2015, au CDMIJ et à chacune des associations membres du CDMIJ (annexes II et III).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN